

Metz, le 6 janvier 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03.83.47.34.12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

Monsieur le Responsable technique,
Paul BERTON-GRANIE
LIDL Direction Régionale Montoy-Flanville (DR 03)
Z.A. de la Planchette
57645 Montoy-Flanville

OBJET : LIDL Forbach - Porter à connaissance EP – Avis de recevabilité
RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00800
P.J. : Formulaire de bilan de fin de chantier

Monsieur le Responsable technique,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de « porter à connaissance eaux pluviales » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant le projet de magasin LIDL sur la commune de Forbach.

Le projet prévoit une modification des ouvrages de gestion des eaux pluviales suite à la prise en compte du rejet des eaux pluviales des ombrières photovoltaïque dans le bassin d'infiltration.

Après examen, je vous informe que le dossier est recevable. Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

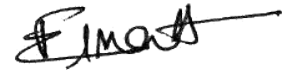
La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement. Je vous remercie de me faire parvenir, à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe.

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de la commune de Forbach pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique <https://www.telerecours.fr/>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable technique, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau par intérim,



Astride ERMAN

Copie transmis pour information à :

- Tauw France – Siège social et agence de Dijon – 14 D rue Pierre de Coubertin – Parc tertiaire de Mirande – 21000 Dijon

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)